

L'An Deux Mil Dix-Sept, le Dix-Neuf Mai, à 20 h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est tenu à la Mairie en séance publique sous la Présidence de **Mme Anne-Françoise GAILLOT, Maire**.

Présents : Mmes et MM. BEQUET. COER. COULANGE. DEVIE. DOUMENG. DURAND. LE MENN. MERCIER. MILLARD. ROBERT. WATRIN.

Absents : Mme MAUREL, excusée, donne pouvoir à M. BEQUET

M. CLAIR, excusé,

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Franck DEVIE été élu secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- 1) Convention avec l'établissement Public Foncier d'Ile de France : Autorisation faite au maire de signer la convention *AFG
- 2) Contrat de maintenance avec WANGNER sur la station d'épuration * PLM
- 3) Renouvellement de la convention avec l'ALEC *IM
- 4) Réglementation de la circulation : rue du Clocher, rue Henri Lagrée et rue de la Vallée Godard*GD
- 5) Ouverture de la garderie deux semaines de juillet *AFG
- 6) Convention avec le SEY pour la valorisation des certificats d'économies d'énergie : autorisation faite au maire de signer la convention *AFG
- 7) Point sur la commission « Vie Communale » *AC
- 8) Questions diverses

Approbation du procès verbal de la séance précédente, Désignation d'un secrétaire de séance

A – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte rendu du dernier Conseil Municipal a été approuvé à l'unanimité.

B – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. Franck DEVIE a été élu secrétaire.

1 – CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE ENTRE LA COMMUNE ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE-DE-FRANCE / AUTORISATION DE SIGNATURE

Dans le cadre d'une politique d'extension urbaine raisonnée, la commune de La Boissière-Ecole a sollicité l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France pour intervenir sur le secteur dit « Hériot ».
Ce projet portant sur un terrain de 2,5 hectares.

La présente convention a pour objet de définir le projet poursuivi et les modalités de partenariat entre l'EPFIF et la commune de La Boissière-Ecole,

Un protocole précisant les modalités est annexé à la présente convention.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire,

Le Conseil délibère et décide, à l'unanimité

- **APPROUVE** la convention telle qu'annexée à la présente délibération
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la dite convention,
- **DONNE** tout pouvoir à Mme le Maire, pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

2 – CONVENTION RELATIVE A L'EXPLOITATION D'INSTALLATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIETE WANGNER ASSAINISSEMENT AU 1^{ER} JUIN 2017 / AUTORISATION DE SIGNATURE

La convention de maintenance a pour objet l'entretien des installations par des interventions régulières (2 demi-journées par semaine) afin de garantir un fonctionnement et un rendement optimal (annexe 1 : Garantie de traitement).

L'exploitation sera réalisée de façon similaire à celle prévue lors du marché de construction de la station (annexe 2 : CCTP de la convention).

La convention prendra effet à partir du 1^{er} juin 2017 et ce, pour une durée de 3 ans.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire,

Le Conseil délibère et décide, à l'unanimité

- **APPROUVE** la convention et ses annexes telles jointes à la présente délibération
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la dite convention,
- **DONNE** tout pouvoir à Mme le Maire, pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

3 – CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE ET L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES / AUTORISATION DE SIGNATURE

Dans le cadre d'une amélioration et d'une meilleure maîtrise des consommations d'énergie souhaite adhérer à l'ALEC SQY.

La mise en place d'un dispositif appelé Conseil en Energie Partagé (CEP) est également proposé aux collectivités afin de permettre à celles-ci de faire des choix pertinents en matière d'énergie sur leur patrimoine.

La commune s'engage à verser une subvention de 1,25€/an/habitant la première année soit un montant total de 951,25€ pour l'année 2017.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire,

Le Conseil délibère et décide, à l'unanimité

- **APPROUVE** la convention telle qu'annexée à la présente délibération
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la dite convention,
- **DONNE** tout pouvoir à Mme le Maire, pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

4 – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION : RUE DU CLOCHER, RUE HENRI LAGREE ET RUE DE LA VALLEE GODARD

Afin de sécuriser et de ralentir la circulation sur les voies suivantes : rue du Clocher, rue Henri Lagrée et rue de la Vallée Godard, il est proposé par M. DURAND au Conseil les dispositifs suivants :

- Changement de sens de circulation sur la rue du clocher,
- Installation d'un stop au droit de la rue du Clocher et de la Grande Rue,
- Installation de deux stops sur les rues Henri Lagrée et rue du Clocher,
- Mise en place d'une interdiction de stationner sur la 1^{ère} partie de la rue de la Vallée Godard, sur la longueur où le passage de deux voitures est difficile.

Le Conseil accepte les propositions faites.

5 – OUVERTURE DU CENTRE DE LOISIRS DEUX SEMAINES DE JUILLET

Le conseil approuve à l'unanimité l'ouverture du Centre de Loisirs du 10 au 21 juillet 2017.

6 – CONVENTION CERTIFICAT D'ECONOMIE D'ENERGIE ENTRE LA COMMUNE ET LE SYNDICAT D'ECONOMIE D'ENERGIE DES YVELINES / AUTORISATION DE SIGNATURE

Vu la Loi du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique, dont la création des Certificats d'Economies d'Energies (CEE),

Vu la délibération du Syndicat d'Energie des Yvelines – SEY – en date du 18 avril 2013 concernant la mise en place d'un service de regroupement des demandes de CEE pour les communes adhérentes ;

Vu le projet de convention entre le SEY et la commune de La Boissière-Ecole ;

Considérant que le SEY propose :

- le recensement des opérations éligibles,
- le montage des dossiers administratifs,
- le dépôt des demandes auprès des instances,
- le suivi des dossiers jusqu'à l'obtention des certificats,
- une veille économique et technique sur le sujet,
- la revente en temps utile des CEE obtenus,
- la versement des produits des CEE aux communes ;

Considérant que l'indemnisation du SEY (correspondant aux frais de gestion) ne sera due qu'en cas de vente des CEE et sera prélevée sur les gains réalisés lors de cette vente à hauteur de 10% ;

Madame le Maire propose au Conseil municipal de signer la convention de valorisation des CEE avec le SEY.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire,

Le Conseil délibère et décide, à l'unanimité

- **APPROUVE** la convention telle qu'annexée à la présente délibération
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la dite convention,
- **DONNE** tout pouvoir à Mme le Maire, pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

7 – POINT SUR LA COMMISSION « VIE COMMUNALE »

Le compte rendu de la commission « vie communale » sera envoyé à l'ensemble des membres du Conseil.

8 – QUESTIONS DIVERSES

- Journées Ados : le 11 ou 12 juillet prochain
- Fête de l'été et kermesse de l'Ecole Hériot : les 24 et 25 juin 2017
Le programme sera détaillé dans le communal « La Bassoria »
- Journées portes ouvertes NAP : le 6 juillet avec 4 chants suivis d'un goûter et remise des dictionnaires.
- Lors de la prochaine journée du patrimoine le Mausolée de la famille Hériot sera ouvert au public.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-trois heures, et ont signé au registre tous les membres présents.

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	<i>Signatures</i>	<i>Membres du Conseil Municipal</i>	<i>Signatures</i>
LE MENN Pascal		CLAIR Régis	<i>Absent, excusé</i>
DURAND Gilles		BEQUET Fabrice	
COER Anne		MAUREL Isabelle	<i>Absente, excusée, a donné pouvoir à F. BEQUET</i>
MILLARD Patrick		WATRIN Olivier	
DOUMENG Nicole		COULANGE Chantal	
DEVIE Franck		ROBERT Cyrille	
MERCIER Francis			
<p>Le Maire,</p> <p>Anne-Françoise GAILLOT</p>			